Conditions générales de vente

Dernière mise à jour : 23 novembre 2026 · Français

NOVEXA STUDIO - FZCO · Licence commerciale n° 90184

Directeur de la publication : Lucas Mamar

DSO-IFZA, IFZA Properties, Dubai Silicon Oasis, Dubaï, Émirats arabes unis

contact@bookoo.io · https://bookoo.io/contact

Formules, commandes, paiement, renouvellement, résiliation, rétractation et garanties du service Bookoo.

Les protections impératives et garanties légales applicables demeurent préservées. Ce document ne constitue pas une certification juridique ni une promesse de protection contre tout litige.

Sommaire

1. Vendeur et champ d’application
2. Informations avant commande et version
3. Description du service
4. Formules, prix et limites totales
5. Montant total, taxes et monnaie
6. Durée, paiement immédiat et reconduction
7. Commande et correction avant paiement
8. Paiement Stripe et authentification
9. Confirmation et copie durable
10. Fourniture, délai et compatibilité
11. Rétractation : principe pour les consommateurs
12. Commencement immédiat et limites des exceptions
13. Exercice de la rétractation et remboursement
14. Garanties légales des contenus et services numériques
15. Incidents, impayés et remboursements
16. Résiliation et fermeture du compte
17. Changement de formule, tarifs et anciens clients
18. Vente externe, absence de revenu garanti
19. Réclamations, médiation et règlement amiable
20. Responsabilités et protections impératives
21. Erreur d’achat, double paiement et fraude
22. Mises à jour, changement de fournisseur et force majeure
23. Contenus obtenus et propriété intellectuelle
24. Données de commande et preuve
25. Intégralité, divisibilité et cession
Annexe — Formulaire type de rétractation
Références juridiques et sources officielles

1. Vendeur et champ d’application

Bookoo est édité et vendu par NOVEXA STUDIO - FZCO, Free Zone Company (FZCO), licence commerciale n° 90184 délivrée par la Dubai Integrated Economic Zones Authority (DIEZ), siège DSO-IFZA, IFZA Properties, Dubai Silicon Oasis, Dubaï, Émirats arabes unis. Directeur de la publication : Lucas Mamar. Contact : contact@bookoo.io ; https://bookoo.io/contact. Sites : https://bookoo.io et https://www.bookoo.io.

Ces CGV régissent la commande du logiciel Bookoo par une personne majeure, consommateur ou professionnel. Elles ne sont pas les conditions des ebooks vendus par les utilisateurs à leurs lecteurs. Le choix d’une formule Pro ou Business ne modifie pas à lui seul la qualité légale de consommateur.

2. Informations avant commande et version

Avant la confirmation, le client prend connaissance des caractéristiques de l’offre, du montant total, de la période choisie, du renouvellement automatique, des modalités de résiliation et des droits applicables. Il peut consulter et enregistrer les PDF juridiques depuis le site. Les conditions particulières de l’offre acceptée prévalent pour les caractéristiques qu’elles précisent.

Version du 23 novembre 2026 : elle ne remplace pas rétroactivement les conditions d’une ancienne commande. Toute modification destinée à un abonnement existant doit respecter l’information requise et les droits acquis. La preuve de l’acceptation reste appréciée selon les faits ; le présent texte ne prétend pas démontrer un accord non recueilli.

3. Description du service

Bookoo est un logiciel en ligne de création d’ebooks assistée par IA. Selon la formule, il propose la rédaction du livre, la couverture, la mise en page, les modifications, les fichiers PDF et EPUB et une page de vente. L’utilisateur fournit les paramètres et vérifie le résultat avant diffusion.

L’aperçu gratuit et les brouillons non débloqués ne constituent pas le livre intégral payé. L’accès payant nécessite un paiement confirmé et rattaché au compte acheteur. La préparation d’une fenêtre de paiement, son ouverture et la réception d’un identifiant de session ne prouvent pas un encaissement.

4. Formules, prix et limites totales

Essentiel : 9,99 € par mois ou 79 € par an, 1 ebook au total par compte, avec les exports et fonctions décrits dans l’offre. Pro : 19,99 € par mois ou 149 € par an, jusqu’à 10 ebooks au total, modifications illimitées, une page de vente par livre et nouvelles couvertures. Business : 49,99 € par mois ou 399 € par an, ebooks illimités et les fonctions Pro.

Le paiement annuel correspond à un montant annuel réglé en une fois, non à douze prélèvements mensuels. Les limites de 1 et 10 ebooks sont des limites totales par compte, non des crédits renouvelés à chaque mois ou chaque année. Le renouvellement ne réinitialise pas le compteur. La formule illimitée n’autorise ni attaques, ni fraude, ni contournement technique ; elle ne permet pas non plus d’introduire un quota chiffré caché après achat.

Une fonction signalée « Bientôt », notamment une personnalisation encore annoncée, n’est pas une fonction déjà livrée. La mention d’assistance prioritaire ne constitue pas un engagement de réponse permanente ou de délai garanti absent de l’offre. Les avantages expressément promis avant l’achat restent dus et ne peuvent être effacés par une mention générale dans ce document.

Les offres historiques restent régies par leurs propres confirmations. Les nouveaux prix ne modifient pas silencieusement un abonnement ancien. Les économies annuelles annoncées doivent être comparées à douze mensualités de la même formule et rester justifiables.

5. Montant total, taxes et monnaie

Les montants de formule ci-dessus sont les montants de référence affichés par Bookoo. La facturation du service est en euros. Les taxes applicables sont calculées lors du paiement selon les informations de facturation ; le montant total dû est présenté avant l'engagement. Pour les offres destinées aux consommateurs, les obligations locales d'affichage du prix total, notamment TTC lorsque requis, restent applicables.

Le vendeur demeure responsable de la fiscalité, des déclarations, de la facturation et des remboursements. L'utilisation de Stripe pour le calcul n'est pas un transfert de ces responsabilités. Aucun ajout payant ne peut être imposé sans l'information et l'accord requis.

Les frais indépendants éventuellement appliqués par la banque ou le portefeuille du client, notamment conversion ou paiement international, relèvent de ce prestataire. Bookoo ne garantit pas leur absence. Une incohérence entre le récapitulatif et le débit doit être signalée et examinée, avec restitution des sommes indûment perçues lorsqu'elle est due.

6. Durée, paiement immédiat et reconduction

La nouvelle formule choisie est payée immédiatement, sans essai gratuit. L'abonnement se renouvelle automatiquement chaque mois ou chaque année selon le choix confirmé, jusqu'à résiliation. Il ne s'agit pas d'un paiement unique donnant accès à vie au logiciel.

La résiliation peut être demandée à tout moment et empêche normalement le prochain renouvellement, avec effet à la fin de la période payée. L'absence d'engagement au-delà de cette période ne signifie pas qu'un paiement annuel est systématiquement remboursable au prorata. Les exceptions légales et garanties restent applicables.

Les informations et rappels de reconduction prescrits par le droit applicable demeurent à la charge du vendeur, notamment les règles françaises de l'article L215-1 lorsqu'elles s'appliquent. L'absence de rappel obligatoire peut ouvrir les droits de fin de contrat et de restitution prévus par ce texte ; cette clause ne les neutralise pas.

7. Commande et correction avant paiement

Le client se connecte, choisit la formule et la période, vérifie les informations de facturation et le récapitulatif, puis confirme un paiement identifié comme entraînant une obligation de payer. Avant la confirmation finale, il peut revenir sur son choix. Le paiement par portefeuille et le paiement par carte ne dispensent pas de l'information préalable requise.

Les demandes de commencement anticipé, reconnaissances de perte de droit et acceptations spécifiques exigées par la loi doivent être effectivement recueillies et démontrables. La seule présence d'une formule dans ces CGV ou la possession d'un identifiant de paiement ne démontre pas ces consentements. Les données et confirmations licitement conservées sont appréciées selon les règles de preuve applicables.

8. Paiement Stripe et authentification

Stripe traite les paiements de l’abonnement Bookoo. Carte bancaire, Apple Pay ou Google Pay peuvent être proposés selon l’appareil et l’éligibilité. Bookoo ne stocke pas le numéro complet de carte ni le cryptogramme ; la saisie est traitée dans les éléments de paiement Stripe. Des vérifications bancaires supplémentaires peuvent être requises.

NOVEXA STUDIO - FZCO reste le vendeur responsable du service, de la fiscalité, de la facturation et des réclamations. Stripe n’est pas présenté comme le vendeur de Bookoo. Le libellé bancaire peut être « NOVEXA STUDIO » ou une forme abrégée.

Le droit d’accès est vérifié côté serveur et rattaché au compte qui a réellement acheté. Une différence entre l’email du portefeuille et celui du compte n’autorise pas un tiers à revendiquer la commande. En cas de difficulté de rattachement, le client fournit au support les informations utiles, sans communiquer de données de carte complètes.

9. Confirmation et copie durable

Les confirmations de commande et les informations de facturation permettent d’identifier la formule, le montant et la période. Le client peut demander une copie des documents et informations de sa commande à contact@bookoo.io en précisant l’email du compte et la référence disponible.

Le vendeur reste tenu de transmettre sur support durable les informations et confirmations requises, notamment les accords relatifs à une exécution anticipée et à la rétractation lorsqu’ils sont nécessaires. Une page web modifiable ou un simple reçu bancaire n’est pas présenté comme la preuve automatique de toutes ces formalités.

La non-réception d’un email ne permet pas de contourner la vérification du paiement ; elle n’efface pas non plus les obligations documentaires du vendeur. Le client vérifie ses courriers indésirables et contacte le support sans créer volontairement un second abonnement pour la même difficulté.

10. Fourniture, délai et compatibilité

L’accès payant est ouvert après validation du paiement ; une génération peut ensuite être nécessaire. Le temps dépend de la longueur, de la connexion et de la disponibilité des fournisseurs. Une référence à « trois minutes » ne peut supprimer un engagement précis pris avant la commande ni justifier une absence de livraison.

Le logiciel nécessite une connexion internet et un navigateur récent compatible. La consultation des PDF et EPUB requiert un logiciel approprié ; le rendu peut varier selon le lecteur EPUB.

Aucune compatibilité avec toutes les liseuses ou toutes les plateformes de publication n’est garantie sans engagement particulier. Les restrictions connues doivent être communiquées avant l’achat.

En cas de défaut de fourniture, le client contacte Bookoo. Les droits de résolution pour défaut de livraison ou fourniture, notamment lorsqu’un délai supplémentaire n’est pas requis par la loi, restent applicables. Il n’existe pas de délai minimum arbitraire de sept jours pendant lequel aucun recours ne serait possible.

11. Rétractation : principe pour les consommateurs

Lorsque les dispositions françaises ou européennes applicables le prévoient, le consommateur dispose de quatorze jours pour se rétracter à compter de la conclusion d'un contrat de service ou de contenu numérique. Les règles de calcul et de prolongation légales restent applicables.

L'omission des informations obligatoires peut prolonger le délai.

La rétractation se distingue de la résiliation : elle revient sur le contrat dans les conditions légales, tandis que la résiliation ordinaire met fin à ses renouvellements futurs. Aucun texte général dans les CGV et aucun paiement ne permettent de supprimer automatiquement un droit de rétractation impératif.

12. Commencement immédiat et limites des exceptions

Un contenu numérique sans support matériel ne peut entraîner la perte du droit de rétractation que lorsque les conditions légales sont réunies : exécution commencée, consentement préalable exprès, reconnaissance de la perte de ce droit et confirmation sur support durable lorsqu'elle est requise. Pour la France, voir notamment les articles L221-28, 13°, et L221-13 du Code de la consommation.

Une prestation de service continu suit un régime distinct : un démarrage demandé immédiatement ne signifie pas que tout l'abonnement mensuel ou annuel a été pleinement exécuté. La perte du droit liée à la pleine exécution d'un service et une éventuelle rémunération proportionnelle obéissent à leurs conditions légales, notamment L221-28, 1°, et L221-25 en France.

Bookoo associe génération de contenus et accès au logiciel. Le vendeur ne peut opposer une renonciation globale du seul fait du paiement ou de l'accès à un premier livre. En l'absence de preuve suffisante d'une exception, le droit applicable reste ouvert. Aucune compensation pour exécution partielle n'est due sur la seule base de ce document si ses conditions légales ne sont pas remplies.

13. Exercice de la rétractation et remboursement

Une déclaration non ambiguë peut être adressée à contact@bookoo.io ou https://bookoo.io/contact, sans motif ni lettre recommandée imposée. Le modèle en annexe est facultatif. Le client précise les informations nécessaires pour identifier le contrat et la date ; le vendeur accuse réception lorsque la loi l'exige.

Les règles de fonctionnalité de rétractation en ligne applicables aux contrats conclus en ligne restent préservées, notamment la directive (UE) 2023/2673 et ses transpositions. Le formulaire de contact général n'est pas annoncé comme certifié conforme à toutes les exigences de cette fonctionnalité.

Lorsqu'il est dû, le remboursement intervient dans le délai légal, normalement quatorze jours après notification pour une rétractation régie par le droit français, par le même moyen de paiement sauf accord exprès pour un autre moyen sans frais. Un avoir n'est pas imposé. Les délais d'apparition bancaire ne modifient pas l'obligation du vendeur.

14. Garanties légales des contenus et services numériques

Les garanties légales applicables restent intégralement préservées, notamment la directive (UE) 2019/770 et les articles L224-25-12 et suivants du Code de la consommation lorsqu'ils s'appliquent. Bookoo doit fournir un service conforme aux caractéristiques contractuelles et aux exigences objectives applicables.

En France, pour une fourniture ponctuelle, la responsabilité légale couvre les défauts apparaissant dans les deux ans de la fourniture dans les conditions prévues par la loi ; pour une fourniture continue, elle couvre les défauts apparaissant pendant la période de fourniture contractuelle. Les présomptions et règles de preuve légales restent applicables.

Le consommateur peut obtenir gratuitement une mise en conformité, sans retard injustifié et sans inconvénient majeur. Lorsque les conditions légales sont réunies, notamment refus, impossibilité, défaut persistant ou suffisamment grave, il peut demander une réduction de prix ou la résolution avec remboursement selon les règles applicables.

Les mises à jour nécessaires, notamment de sécurité, doivent être fournies et leurs modalités portées à la connaissance du client selon le régime applicable. Une modification du service au-delà de ce qui est nécessaire doit respecter les conditions légales, l'information durable et les droits de résiliation prévus notamment par L224-25-26.

L'IA n'est pas une exclusion de garantie. Une erreur esthétique purement subjective n'entraîne pas nécessairement un défaut ; une erreur, omission ou qualité insuffisante peut cependant constituer un défaut si elle contredit les caractéristiques promises ou les exigences légales. Les informations obligatoires sur les garanties restent dues pour la qualification applicable à l'offre.

15. Incidents, impayés et remboursements

Le support examine les livres non fournis, exports inutilisables, accès payant non reconnu et doubles prélèvements. Une correction ou nouvelle génération peut être proposée, sans empêcher une réparation légale plus adaptée. Une erreur de facturation doit être corrigée ; un paiement indû ne devient pas acquis parce que le client a utilisé le logiciel.

Les prélèvements échoués peuvent donner lieu à des notifications et nouvelles tentatives du prestataire. Bookoo peut limiter un accès impayé après les informations appropriées, sans modifier rétroactivement les droits sur une période déjà réglée. La contestation légitime d'un paiement ne suffit pas à caractériser un usage abusif.

En dehors d'un droit légal ou d'un engagement commercial particulier, la non-utilisation et le simple changement d'avis après expiration ou perte valide du droit de rétractation n'ouvrent pas automatiquement un remboursement. Cette règle ne limite jamais les garanties, restitutions d'indus ou recours obligatoires.

16. Résiliation et fermeture du compte

Le client peut utiliser « Mon compte » puis la gestion de l'abonnement, ou demander l'aide du contact public. La résiliation ordinaire arrête le renouvellement et laisse normalement l'accès à la formule jusqu'à la fin de la période payée. Les résiliations légales anticipées et restitutions obligatoires demeurent possibles.

Il est recommandé de télécharger les fichiers souhaités avant la fin d'accès. Les droits d'exploitation valablement acquis sur les fichiers déjà obtenus subsistent, sans promesse d'un hébergement perpétuel du compte ou des pages de vente. Les obligations légales de récupération des contenus fournis ou créés restent applicables dans leur périmètre.

La suppression du compte ne comporte pas actuellement une garantie d’arrêt automatique de l’abonnement Stripe. Résiliez avant de supprimer ou demandez une confirmation au support. Une demande explicite de cessation doit être traitée ; le vendeur doit remédier aux prélèvements indus et ne peut utiliser la fermeture du compte pour empêcher une réclamation.

17. Changement de formule, tarifs et anciens clients

Un changement nécessite un récapitulatif du montant, de la date d’effet et d’un éventuel prorata accepté avant confirmation. Aucune bascule automatique vers une formule plus chère n’est permise par ces CGV. Une augmentation pour les prochaines échéances doit être annoncée et respecter les droits du client, notamment la possibilité de résilier avant application.

Les nouvelles formules ne remplacent pas silencieusement les droits des anciens clients. Le système conserve un ancien parcours de déblocage à 4,99 € et des anciens abonnements à 29,99 € par mois avec droits illimités : les documents et confirmations historiques doivent être conservés, et leur régime doit être traité séparément.

18. Vente externe, absence de revenu garanti

Le prix de Bookoo rémunère le logiciel et ne correspond pas à l’achat de trafic, clients, publicité ou ventes assurées. Aucun chiffre d’affaires, bénéfice ou retour sur investissement n’est garanti.

Les frais du prestataire de paiement du vendeur et ses obligations fiscales restent indépendants.

Pour chaque ebook, le vendeur fournit son propre lien de paiement externe et assure la vérification du paiement et la livraison. Les CGV Bookoo ne couvrent pas ses obligations de vendeur auprès des lecteurs. Un indicateur de démonstration n’est pas une preuve de vente ou une promesse de gain.

19. Réclamations, médiation et règlement amiable

Le contact public est contact@bookoo.io et https://bookoo.io/contact. Une réclamation décrit le problème, l’email du compte et, si disponible, la référence de commande. Le support vise une réponse sous 48 heures ouvrées, délai indicatif et non une disponibilité permanente. Les délais de recours et droits du client ne sont pas suspendus pendant l’examen.

La possibilité ou obligation de médiation dépend des marchés et textes applicables, notamment les articles L612-1 et L616-1 du Code de la consommation pour les situations relevant du droit français. Aucun médiateur conventionné spécifique à Bookoo n’est nommé dans ce document : cette absence ne supprime pas une obligation de désignation ou d’information lorsque la loi l’impose. Les coordonnées doivent alors être fournies par le vendeur.

La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges ayant été supprimée en 2025, aucun ancien lien n’est présenté comme un recours actif. Le client conserve le droit de contacter sa banque, les autorités compétentes ou le juge. Une démarche légitime n’est pas automatiquement un abus ni un motif de confiscation de sa période payée.

20. Responsabilités et protections impératives

Le vendeur répond de la fourniture du logiciel et de ses obligations propres. L’absence de garantie de ventes n’exclut pas la conformité du service. Les responsabilités relatives aux contenus publiés par l’utilisateur et à ses propres contrats avec des lecteurs sont appréciées selon les faits et la loi.

Pour un client agissant à titre professionnel, les limites de responsabilité de l’article 19 des CGU s’appliquent dans la mesure autorisée. Elles ne s’étendent pas aux consommateurs, aux garanties légales, à la fraude, aux fautes non excluables et aux droits des personnes sur leurs données.

Le contrat est en français et soumis au droit des Émirats arabes unis sous réserve des protections impératives. Les dispositions de Rome I, notamment article 6, et les règles de compétence protectrices des consommateurs, notamment Bruxelles I bis, restent applicables dans leur champ. Le client n’est pas privé des tribunaux compétents de son pays par une clause générale de Dubaï.

Aucune disposition de ce document ne supprime une garantie légale, un droit de rétractation applicable, un droit à réparation ou un recours auquel la loi interdit de renoncer. Le choix d’un droit étranger ne prive pas un consommateur des protections impératives qui lui sont applicables.

21. Erreur d’achat, double paiement et fraude

Le client qui constate deux débits ou une attribution au mauvais compte contacte le support avec des références non sensibles. L’examen rapproche les confirmations du prestataire et les droits déjà ouverts. Un double paiement réel ou une somme indue est corrigé conformément à la loi ; le recours ne dépend pas de l’octroi d’un geste commercial.

Le vendeur peut différer un accès nécessitant une vérification objective du paiement et prendre les mesures proportionnées à une fraude documentée. Il ne peut assimiler une différence d’email de portefeuille à une fraude lorsqu’un compte acheteur est vérifié, ni imposer au client de transmettre son cryptogramme ou son numéro complet de carte.

22. Mises à jour, changement de fournisseur et force majeure

Les correctifs et mises à jour nécessaires sont fournis selon les engagements et obligations de conformité. Un changement de modèle d’IA n’autorise pas le retrait arbitraire d’un avantage essentiel acheté. Les modifications au-delà des correctifs nécessaires respectent les motifs valables, l’information durable et les droits de fin de contrat prévus par la loi applicable.

Un événement externe n’exonère une partie que dans les conditions légales de force majeure. Un incident ordinaire du prestataire n’est pas une exonération automatique. Les parties prennent les mesures raisonnables pour limiter le dommage et respectent les droits légaux de remboursement ou résolution.

23. Contenus obtenus et propriété intellectuelle

Le client conserve les droits qu’il détient sur ses apports. Bookoo ne revendique pas la propriété des livres créés pour ses utilisateurs ; l’exploitation commerciale des fichiers obtenus est permise dans la mesure des droits disponibles et sous réserve des droits de tiers.

L’achat d’une formule n’est pas une certification d’originalité, une recherche d’antériorités ou une garantie de droit d’auteur sur tout résultat d’IA. Les règles de relecture, autorisations d’images et publication des CGU restent applicables. Les droits licitement acquis sur les fichiers ne sont pas effacés par la seule résiliation.

24. Données de commande et preuve

Les informations de compte, abonnement, paiement et réclamation sont traitées selon la politique de confidentialité. Le client est invité à ne pas insérer dans les références de commande de secrets ou données de tiers. Le prestataire de paiement peut avoir des obligations propres de lutte contre la fraude et de conservation.

Les registres et confirmations sont des éléments de preuve susceptibles d'être discutés ; ils ne rendent pas les conclusions du vendeur incontestables. La consultation d'un écran ou l'ouverture d'une fenêtre de paiement ne prouve pas à elle seule un débit ou un accord exprès à une exception légale.

25. Intégralité, divisibilité et cession

Les CGV, CGU et conditions particulières licitement acceptées constituent les règles contractuelles pertinentes. La politique de confidentialité est une information sur les traitements, non un accord général à toutes les finalités. Une proposition commerciale particulière écrite demeure opposable selon son contenu.

La nullité d'une clause ne supprime pas automatiquement le reste du contrat. Une cession du service doit préserver les droits du client et respecter la protection des données. L'absence d'exercice d'un droit n'est pas une renonciation générale. Les documents peuvent être enregistrés et imprimés depuis les PDF du site.

Annexe — Formulaire type de rétractation

À compléter et transmettre uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat pour lequel ce droit existe. Destinataire : NOVEXA STUDIO - FZCO, DSO-IFZA, IFZA Properties, Dubai Silicon Oasis, Dubaï, Émirats arabes unis ; contact@bookoo.io.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la fourniture du service suivant : abonnement Bookoo, formule et période : _____.

Commandé le : _____. Nom du consommateur : _____. Adresse du consommateur : _____. Email du compte, pour faciliter l'identification :

_____. Référence de commande, si disponible : _____.

Signature du consommateur, uniquement en cas de notification sur papier : _____.

Date : _____.

L'utilisation de ce modèle est facultative : toute déclaration non ambiguë dans le délai applicable peut être utilisée. Aucun motif n'est exigé. Ce formulaire n'est pas une résiliation ordinaire pour une période future.

Références juridiques et sources officielles

Les références ci-dessous s'appliquent selon le territoire, le rôle du service et le type d'opération. Leur citation n'est pas une certification ni une reproduction de tous les textes. Les règles impératives prévalent sur une clause contraire ; une loi nouvelle ou une modification doit être examinée dans sa version en vigueur.

Émirats arabes unis : loi fédérale n° 15 de 2020 sur la protection du consommateur et décision du Cabinet n° 66 de 2023 ; décret-loi fédéral n° 14 de 2023 sur le commerce fondé sur les technologies modernes ; décret-loi fédéral n° 45 de 2021 sur les données personnelles ;

décret-loi fédéral n° 38 de 2021 sur le droit d’auteur ; décret-loi fédéral n° 34 de 2021 sur les rumeurs et cybercrimes. Sources officielles : https://uaelegislation.gov.ae/en/legislations/2150/download ; https://www.uaelegislation.gov.ae/en/legislations/1972/download ; https://uaelegislation.gov.ae/en/legislations/1526/download.

Union européenne : règlement (UE) 2016/679 (RGPD), notamment articles 3, 6, 12 à 22, 27, 28, 32 à 34 et 44 à 49 ; directive 2002/58/CE pour le stockage et les accès aux appareils dans son champ ; directive 2011/83/UE sur les droits des consommateurs ; directive (UE) 2019/770 sur les contenus et services numériques ; directive (UE) 2023/2673 selon ses transpositions ; règlement (CE) n° 593/2008 (Rome I), article 6 ; règlement (UE) n° 1215/2012 pour la compétence juridictionnelle ; règlement (UE) 2024/1689 sur l’IA, notamment articles 4, 5 et 50 selon le rôle et l’usage ; règlement (UE) 2022/2065 (DSA) selon les fonctions d’intermédiation effectivement exercées.

Sources européennes officielles : https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj ; https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2011/83/oj ; https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2019/770/oj ; https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj ; https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj.

France lorsque son droit s’applique : Code de la consommation, information précontractuelle L111-1 et suivants, contrats à distance L221-5 et suivants, rétractation L221-18 à L221-28, reconduction et résiliation L215-1 et suivants, conformité numérique L224-25-12 à L224-25-26, médiation L612-1 et L616-1 ; loi n° 78-17 Informatique et Libertés ; loi n° 2004-575 pour la confiance dans l’économie numérique et textes modificateurs selon le rôle du service. Les pratiques commerciales trompeuses et faux avis ne sont pas rendus licites par une clause juridique.

Sources françaises : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044563170 ; https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000044132865/ ; https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000032226844 ; https://www.cnil.fr. Pour les données au Royaume-Uni, le UK GDPR et le Data Protection Act 2018 peuvent s’appliquer ; autorité : https://ico.org.uk.